L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 22 NOVEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

Sirop d'Angell pour la Coqueluche
Est en vente par tous les Pharmacies.
PRIX - - - - - 50 SOUS.
30 oct—1m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN homme âgé, bien recommandé, qui s'entend au jardinage, à soigner des chevaux, conduire une voiture ou à faire tout autre ouvrage, cherche occupation. Adresse L. P., cet office. 22 nov—7t

DEMANDE d'emploi—Cuisinière ayant resté un an dans même restaurant; bons certificats. S'adresser rue Delta, 535. 22nov—1f

DEMANDES.

DEMANDE—Fileurs et tisserands; aussi garçons et filles pour apprendre à filer et tisser. S'adresser Maginnis Cotton Mills, au coin des rues Constance et Calliope. 8 nov—2 sem

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions, Bons et Comptes-Courants.

Succession de W. B. Ringrose.

No 39,912—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN—E. Curtis, Encanteur—Bureau Nos 50 et 52 rue Baronne—Le MERCREDI, 28 NOVEMBRE 1894, A MIDI, A LA BOURSE D'ENCAN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Nos 50 ET 52 RUE BARONNE, il sera vendu, en vertu d'un ordre daté le 31 octobre 1894, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé—

Certaines actions, certains bons et comptes-courants, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
18 nov—18 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATION. MARCHANDISES ET INSTALLATIONS —DE— The Lafargue Bros. Co., Ltd.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 41,007.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN, E. Curtis, Encanteur, Bureau, No 50 et 52 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., l'Honorable N. H. Rightor, juge, daté du 9 novembre 1894, et à moi adressé, dans l'affaire de François Rougé vs. The Lafargue Bros. Co., Ltd., je procéderai à la vente, le JEUDI, 22 NOVEMBRE, commençant à 11 heures, au No 181 rue du Canal (près du Grand Opera). Un stock contenant en partie:

Gravures, croquis, acquarelles, photogravures, rosaires en or et argent, ornements d'église, candélabres, lampes, livres divers et livres d'école français et anglais, papeterie, livres de prières, poupées, jouets, fleurs artificielles, outillage pour la fabrication de poupées et de cadres, et un grand lot de portraits, moulures, vitrines et installations de magasins.
Conditions—Comptant.
11 nov—11 13 18 21 22

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le troisième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Chas M. Moore versus son mari. No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore son époux pour la somme de Onze Cent Sept 50|100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège sous la Loi sur toutes ses propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissolvant la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par le présent autorisée de conduire des affaires en son propre nom et pour son propre compte et de faire et d'exécuter tous actes comme si elle était une femme seule; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt-quatorze.
Signé: JAMES D. RANKIN, [Sceau] Député Greffier.
22 nov—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Margaret McCabe, Vve de William Carland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,332—Division D.—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret McCabe, veuve de William Carland, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 nov—21 25 30

Succession de Thomas McDonough.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,844—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Arthur Courrège, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 nov—21 25 30

Succession de Fredericka Hulzeiden, veuve de Gerhard H. Koester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,790—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Elizabeth Meyer, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 nov—18 22 27

Succession de Sophie Stengel, femme décédée de John Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,227—Division D—Attendu que John Hahn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sophie Stengel, femme décédée de John Hahn, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17nov—17 21 26

Succession de Louise St-Herman, veuve de Jacques Dan'l St-Herman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 42,444.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire et tableau présenté par Henry William Crozat, exécuteur testamentaire de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 nov—17 21 26

A. N. Klein vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,040—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau final présenté par George C. Behne, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 nov—16 20 25

Succession d'Adolphe Ehret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,025—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 nov—15 20 24

Succession de Jeremiah O'Keefe et Mme Catharine Delaney, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,240—Division B—Attendu que Michael J. O'Keefe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Jeremiah O'Keefe et Mme Catharine Delaney, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 nov—15 20 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage entre les Héritiers.

F. Samuels vs A. Samuels et als.

No 43,464—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Nos 228 et 230 rue Commune, entre Dryades et Remparts, et le No 139 rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne

Aussi 3 Actions du Stock-Capital de la New Orleans Insurance Association.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet.—MARDI, 18 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 12 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Nos 228 et 230 rue Commune.

Un certain lot de terre, aussi avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui s'y trouvent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet portant le numéro municipal 268, borné par les rues Commune, Dryades, (autrefois Philippa) Remparts, (autrefois Cirque) et Gravier; le dit lot de terre commence à une distance de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de l'angle du point d'intersection des rues Dryades et Commune ou à une distance de cent cinquante-cinq pieds sept pouces et sept lignes de l'angle des rues Remparts et Commune et mesure trente huit pieds six pouces de face sur la rue Commune, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles, le tout en mesure américaine et d'après un plan et certificat de voyer faits par George DeArmas, député voyer de ville, en date du 24 novembre 1892, et annexés à un acte de correction et de ratification passé pardevant B. Rouen, notaire, le 28me jour de novembre 1892.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux corps de logis, à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, portant les numéros municipaux 228 et 230 rue Commune, retirée de la rue, ayant sur chaque côté cinq chambres au rez-de-chaussée, cinq chambres au premier étage et deux chambres dans les mansardes, cuves, hangar, gaz, water works, etc.

No 139 rue Bienville.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

La dite résidence et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises, No 139 rue Bienville, ayant au rez-de-chaussée deux grands salons avec foyer, portes à coulisse, quatre chambres à feu, corridor et galerie de face et dans le fond, et au troisième étage quatre chambres à feu et galerie dans le fond, une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises en connection avec la maison principale et ayant au premier étage office, deux chambres, une à feu, lieux d'aisance, etc., et au deuxième étage trois chambres, deux avec feu, lieux d'aisance et galerie, et au troisième étage trois chambres et galerie, porte pour voiture, cour en partie pavée en briques et en pierre, water-works, cuve, jardin dans le fond, etc.

3° Trois actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Association.

Conditions—Comptant; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 nov—16 20 27—4 11 16 17 18 déc

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur —DANS LES— Deuxième et Troisième Districts.

No 138 (ancien numéro) rue des **Ursulines** entre les rues **Remparts et Bourgogne**. Une maison en briques à un étage.

No 79 (ancien numéro) rue **Union** entre les rues **Remparts et St-Claude**. Une maison double à un étage.

Nos 155 et 157 (ancien numéro) rue des **Français** entre les rues **Moralès et St-Claude**. Deux maisons à un étage.

No 488 (ancien numéro) rue **Bagatelle** entre les rues **Girod et Urquhart**. Un cottage à un étage.

MERCREDI 5 DECEMBRE.

A la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne.

SUCCESSION DE MME VEUVE JOSEPH ALEXANDRE LEHEC.

No 43,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 722 rue Commune—MERCREDI, 5 décembre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 (anciens numéros) rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 octobre 1894 et signé le 31 octobre 1894 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Ursulines, Bourgogne, Remparts et St-Philippe**, mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines par une profondeur de 60 pieds, borné sur un côté par la propriété de Mme Martin ou ses agents, et sur le gauche, par la propriété de M. Duverger ou ses agents. Etant la même propriété que la dite Veuve J. A. Lehec a acquise par achat de François Ecrot par acte passé pardevant Joseph Lisbony, ancien notaire dans cette ville, le 30 octobre 1857. Les améliorations consistent en une maison en briques, à un étage, avec corridor en commun, la dite vivant en deux corps de logis contenant ensemble six chambres, cuisine à deux étages, ayant 4 chambres, cuve, water-works, etc., etc., connu par le numéro municipal 138 rue Ursulines.

2° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, maintenant Bourbon, Urquhart, Girod, maintenant Villeré et Union, faisant partie du lot désigné par le No 262 de l'îlet No 28 sur un plan dudit faubourg, lequel dit lot mesure, au pied français 30 pieds de face à la rue Bagatelle maintenant Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, borné sur le côté droit par le lot No 263 et sur l'autre côté par le reste du dit lot No 262. Etant la même propriété que la feue Veuve J. A. Lehec a acquise de François Ecrot, par acte passé pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 30 octobre 1857. Les améliorations consistent en un cottage avec 4 chambres, cuisine avec 2 chambres, cuve, puits, lieux d'aisance, etc., connu comme le numéro municipal, vieux numéro, 488 rue Bagatelle.

3° **Deux certains lots de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan lithographié annexé à un acte de vente par John Hewlett à A. Désarzant passé pardevant A. Abat, ancien notaire, le 22 novembre 1848, ilet borné par les rues Français, Bons-Enfants (maintenant St-Claude), Champs-Elysées et Moralès, mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Français sur une profondeur de 125 pieds, lesquels dits lots font partie de deux lots désignés par les numéros 94 et 95 de l'îlet No 18 sur un plan du nouveau Faubourg Marigny. Etant la même propriété que la dite Veuve J. A. Lehec a acquise de Mlle Anastasie Désarzant par acte passé pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 28 septembre 1857. Les améliorations consistent en une résidence double ayant ensemble 8 chambres, bâtisse dans le fond avec 4 ou 5 chambres, lieux d'aisance, hangar, cuve, etc. Connue par les numéros municipaux (vieux numéros) 155 et 157 rue Français.

4° **Une portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Amour, maintenant Remparts, St-Claude et Français, faisant partie de lot désigné par le No 60 de l'îlet No 20 sur le plan du Faubourg Marigny; laquelle portion de terre est désignée par le No 1 sur un plan particulier de J. A. Pueja, du 9 décembre 1844, en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesurant au pied américain, 27 pieds 2 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 110 pieds et 27 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond; étant la même propriété que feue Veuve J. A. Lehec a acquise de Mlle Anastasie Désarzant, par acte pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 28 septembre 1857.

Les améliorations consistent en une résidence à un étage, avec six chambres, cuisine avec 4 chambres, water works, lieu d'aisances, cuve, etc., connu par le numéro municipal 79 (vieux numéro) rue Union.

Conditions.—Un tiers au plus comptant, et le reste en un crédit de 1 et 2 ans, devant être représenté par des billets d'acquéreur ou acquéreurs divisés en coupons représentant l'intérêt de la partie et portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert de polices; 5 pour cent d'honoraires d'avocat et le pacte de non alienando, et l'acquéreur ou acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'Etat de 1894, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt, avec les encanteurs, de 10 pour cent sur le montant de son enchère pour lier la vente.

Actes de ventes, pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er nov—1 7 14 21 28—déc 5

AVIS AUX CREANCIERS

Interdiction de Mary A. Scoland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,028—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Daniel A. Scoland, curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 nov—15 20 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix, améliorée, Dans le Deuxième District.

Succession de Jeremiah Higgins et de Maria Higgins, son épouse.

No 43,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune,—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 13 octobre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Jeremiah Higgins, et de Maria Higgins, son épouse, Dossier No 43,802, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Rocheblave, Ste-Anne et Dorgenois, et désigné comme lot No 158 de l'îlet No 8 sur un plan par Chas A. De Armas, en date du 17 avril 1852, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure, en mesure américaine, 37 pieds de face à la rue d'Orléans sur 82 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Dorgenois et 82 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté.

2° **La moitié d'un autre lot de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent (consistant d'une vieille bâtisse en bois), situé dans le même district et îlet, comme le lot ci-dessus décrit, désigné comme lot No 45 de l'îlet 8, étant la moitié du dit lot situé le plus près de la rue Rocheblave et mesurant, en mesure américaine 18 1|2 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 82 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur et connu par le numéro municipal 490 rue Ste-Anne.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Geo C. Préot, notaire. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1894 et déposeront dix pour cent au moment de la vente.
27 oct—27 30—nov 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois lots de choix à Carrollton.

Succession de Mme L. M. Latapie.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 23 octobre 1894, dans la succession de Mme L. M. Latapie, Dossier No 43,777, il sera vendu à l'encan—

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Neuvième, Madison, Dublin et Napoléon, désignés comme les lots 26, 27 et 28 de l'îlet 309; les dits lots se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Neuvième sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
27 oct—27 30—nov 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites de choix dans le Sixième District.

Deux beaux lots de terre coin des rues Pitt et Eléonor.

Succession d'Alexandre Lecourt.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue de la Commune—MARDI, le 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 23 octobre 1894, dans l'affaire de la succession d'Alexandre Lecourt, Dossier No 42,428, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, à Burtheville, et désignés comme les lots 4 et 5 de l'îlet No 47, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, bornés par les rues Pitt, Eléonor, Prytanée et la ligne de Bloomingdale. Le lot No 4 fait le coin des rues Pitt et Eléonor et mesure 30 pieds de face à la rue Pitt sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Eléonor. Le lot No 5 mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Pitt sur 120 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 4 et environ la même profondeur de l'autre côté sur la ligne de Bloomingdale, le dit lot s'élargissant vers le fond.

Conditions, comptant. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
27 oct—27 30—6 13 20 27 nov

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA JOLIE RESIDENCE

Seule, à deux étages, et Magasin; No 130 rue Perdido, LOUÉE POUR $240 PAR AN.

Cette grande résidence en bois à deux étages, No 98 rue Liberté, Louée pour plus de $360 par an.

CES PROPRIÉTÉS SONT SITUÉES DANS les meilleures localités du Premier District, près le Marché Poydras, et seulement à quelques minutes de marche du centre des affaires. Un des meilleurs placements offerts cette année.

Succession de Mme Margaret Walsh, veuve de Frédéric Weinmann.

No 43,748.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 11 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 2 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et appartenances, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Franklin et Liberté et désigné par le numéro dix-sept, sur un plan dressé par A. Hedin, ingénieur civil en date du 27 mai 1830 et déposé en l'étude de T. O Stark alors notaire en cette ville; le dit lot mesure vingt cinq (25) pieds sept (7) pouces trois (3) lignes de face sur la dite rue Perdido, vingt-cinq (25) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de largeur sur la ligne du fond, quatre-vingt-douze (92) pieds, huit (8) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Franklin et quatre-vingt-dix-huit (98) pieds huit (8) pouces et quatre (4) lignes sur le côté de la rue Liberté. Les améliorations consistent d'un grand magasin au rez-de-chaussée avec quatre grandes chambres au premier étage et de la principale bâtisse et de deux chambres dans le fond. Une grande entrée sur le côté pour véhicule avec grande cour et écurie pour quatre animaux et peut facilement être d'un rapport de $20 à $25 par mois.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro six, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Perdido et Gravier, sur un plan dressé par Jos. Pillé, daté du 12 mai 1837, déposé en l'étude de L. Ferand, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot mesure vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Liberté sur cent six (106) pieds sept (7) pouces de profondeur et vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages en bois contenant deux grandes chambres en haut et en bas de chaque côté, et deux bâtisses dans le fond contenant chacune deux chambres, citernes et cour briquetée, et doit rapporter un loyer de $40 par mois.

Conditions—Comptant; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jas. Simeon, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 nov—4 6 11 18 25—3 4 9 11 déc

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Veuve Annie A. Begue.

Deux Cottages à deux corps de logis, Nos 49 et 51 rue Villeré, Algers, 5me District.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 629 (nouveau numéro) rue Commune—MARDI 4 décembre 1894, à midi, à la nouvelle Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre en date du 30 octobre 1894, rendu par l'Hon. G. A. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge, Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire de la succession de Veuve Annie A. Begue, No 43,027 du Dossier de la susdite cour, et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'encan:

Deux certains lots de terre désignés sur les Nos 5 et 6 de l'îlet No 8, maintenant No 14, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District (Alger), borné par les rues Villeré, Barthélemy, Seguin et Delaronde, lesquels lots mesurent chacun, au pied français, trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Villeré, sur une profondeur de cent dix-huit pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux résidences à deux corps de logis contenant quatre chambres, cuisine, galeries, cuves, hangars, etc., connues sous les Nos 49 et 51 rue Villeré.

Conditions—Un tiers au plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, privilège et lien de vendeur et toutes autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant des enchères sera requis au moment de l'adjudication; les taxes de l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Actes de ventes pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 nov—4 13 20 27—déc 3 4

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS CINCINNATI
11 HOURS BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison et Bijouterie.

Succession de Mme Della Smith.

No 44,264—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet.—LUNDI, 2 décembre 1894, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 21 novembre 1894, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, sur les lieux, ancien No 293 rue Magazine, entre Calliope et Gaiennié—

Un lot de meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, cuisine. Aussi un lot de bijouterie et un billet à recouvrir.
Conditions—Comptant sur les lieux.
22 nov—22—déc 1 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de John T. Brenford.

No 42,390—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 13 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 9 novembre 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Old Magasin et Laurel, et désigné par la lettre A, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, mesurant en mesure américaine, 33 pieds de face rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Old Magazine, et une profondeur au côté opposé de 147 pieds 3 pouces, puis huit pieds vers la rue Old Magazine, sur une ligne parallèle avec la rue Félicité; puis 7 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité, parallèle à la rue Old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Moitié ou plus comptant le reste, à un an de crédit, représenté par un billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection du dit billet. Les améliorations doivent être assurées et la police transsérée au porteur du dit billet, et toutes les autres clauses usuelles de garanties. 10 pour cent comptant au moment de la vente du prix de son enchère. Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 nov—11 18 25—déc 2 9 13

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence de Choix. Coin des rues Bienville et Dorgenois.

Succession de Mme Mary Kaveny.

No 43,857.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, maintenant absent en congé, daté le 19 octobre 1894, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Le magasin et résidence en briques à un étage, bien situé coin Bienville et Dorgenois, ayant un large hangar de façade, magasin spacieux et 6 chambres, citerne, cour de derrière, etc. Le terrain formant le coin des rues Bienville et Dorgenois, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dorgenois, Dousse et Broad, et mesurant 29 pieds, 8 pouces et 5 1|2 lignes de face à la rue Bienville sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Dorgenois. A proximité de l'avenue Canal et du Marché Rocheblave, et dans un quartier bien habité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1894 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 25—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double d'un Bon Rapport, Nos 421 et 421 1-2 Avenue Melpomène,

entre les rues Locust et Magnolia.

Dans l'affaire de Mary Ellen Williams, femme de James Scannell, vs Margaret F. Kelly, mineure.

No 42,271—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé, rendu le 4 octobre 1894, et signé le 10 octobre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Le magnifique cottage double d'un bon rapport, Nos 421 et 421 1|2 avenue Melpomène, ayant galerie de façade, belle entrée, sept chambres, citerne, cour, et corridors de côtés. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Magnolia, Thalie et Locust, étant le tout, moins 31 pieds 9 pouces sur le fond d'un lot désigné par le No 13 d'après un plan de Reinutun; le dit lot mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles, de 76 pieds, d'après un croquis annexé à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, daté le 31 mai 1870, sur lequel le dit lot est aussi désigné par le No 13. Dans un district populeux, faisant face à une avenue, à proximité des chemins de fer électrique Judah Hart et le "red car line," et régulièrement loué à raison de $240 par an.

Conditions—La moitié comptant, la balance du prix d'achat à un ou deux ans, en billets, avec 8 pour cent d'intérêt par an garanti par lien du vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1894 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simeon, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
24 oct—24 28—nov 4 11 18 25—à date

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles et Emplacement d'Affaires dans le Quatrième District.

Nos 22 et 22 1|2, 24 et 26 rue Félicité, entre les rues Rousseau et St-Thomas.

A L'ENCAN.

Dans l'Affaire de Sarah Donegan vs M. J. Donegan et als.

VENTE EN PARTAGE.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—Alfred C. Green, encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet.—JEUDI, 22 novembre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 12 octobre 1894 et signé le 18 octobre 1894, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Rousseau (autrefois St-Amand), Ste-Marie et St Thomas (autrefois Bellegarde), mesurant 62 pieds de face à la rue Félicité, 64 pieds dans le fond, sur environ 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Rousseau et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue St-Thomas.

Le dit lot ou portion de terre se composant de 27 pieds 9 pouces et 3 lignes de face sur la rue Félicité et toute la profondeur du lot No 2, tout le lot No 3 et la partie du fond du lot No 4, lesquels dits lots Nos 2, 3 et 4 sont ainsi désignés sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 31 décembre 1862, annexé à un acte de partage par M. J. Gilbert à R. Magner, ancien notaire, le 12 février 1863, et sur le plan du dit lot No 2 annexé à un acte d'achat pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 31 août 1879.

Les améliorations, sur la dite portion de terre, comprennent une bâtisse en bois d'un étage et demi, bien connue comme l'établissement de pompes funèbres du défunt Denis Donegan, aussi une résidence-cottage, contenant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine, hangar, 2 citernes, etc., etc.

2° **Un certain lot ou portion de terre**, dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre A, sur un plan privé annexé à un acte de vente de Michael Skelly Jr. à Michael Skelly Sr. pardevant Jno. Bendernagel, ancien notaire, le 30 juin 1880, et mesurant 40 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Félicité, 45 pieds 5 pouces 3 lignes dans le fond sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et de face à la rue Rousseau, et sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté de la ligne opposée. La dite portion de terre est formée du tout le lot désigné par le No 1 par acte pardevant S. Magner, ancien notaire, le 2 mai 1863 et une portion des lots 2 et 4, par acte pardevant le dit notaire et daté le 7 septembre 1865.

Les améliorations sur ladite portion de terre consistant d'un cottage double connu comme les Nos 22 et 22 1|2 rue Félicité, il est retiré de la rue et il a une barrière en fer sur la façade et 4 chambres de chaque côté, etc., toujours loué par des locataires payants.

Conditions de la vente: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent comptant du prix de leur achat au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, notaire.
20oct—20 21 28—nov 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS BIEN SITUES —ET— PRODUCTIFS

MAGASINS, RESIDENCES SIMPLES ET DOUBLES,

—ET—

Terrains Vacants dans le Premier District.

La Magnifique Pharmacie et Résidence, No 520 avenue Canal, coin de la rue Broad.

La Commode Résidence à deux Etages, Avec de Vastes Ecuries et Huit Terrains de Choix, Coin N.-E. de la rue Broad et de l'avenue Cleveland.

Le Cottage Double Productif, Nos 317 et 317 1|2 avenue Cleveland, près de la rue Broad.

La Jolie Résidence Simple, Banks, entre les rues Broad et Dorgenois.

Les Désirables Cottages Doubles et Simples. Nos 29, 33 et 33 1|2 rue Broad, entre les rues Cleveland et Palmyre.

La Rangée de Résidences bien Situées, Coin N. E. des rues Broad et Banks,

—ET—

Terrains Vacant de Choix sur l'avenue Broad et la rue Palmyre.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Succession de Patrick Kane.

No 37,432—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE. Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 11 décembre 1894, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, signé le 5me jour de novembre 1894, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur ci-dessous décrites, à savoir

1° **Le magasin et résidence simple** bien bâti et désirablement situé [illegible] coin de l'avenue Canal et de la rue Broad, [illegible] galerie avant et sur le côté, 5 chambres, hangar, citerne et une grande écurie en briques à 2 étages à l'arrière. Le terrain est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet (maintenant Cleveland), Broad et Dorgenois, désigné par le [illegible] sur un plan dressé par [illegible], le 9 mai 1879, déposé au bureau de Théo. Guyol, ancien notaire en cette ville, [illegible] trois pouces et trois lignes de profondeur et de face à la rue Broad, desquelles il forme le coin. Situé à la jonction des deux larges avenues [illegible] propriété est extrêmement désirable pour affaires et est un placement d'une certaine production.

2° **L'agréable résidence en bois à deux étages**, avec large écurie à 2 étages et huit lots de terre, coin des rues Broad et Cleveland, retirée de la rue, contenant des galeries [illegible] grand salon, salle à manger, cuisine, vaisselier, [illegible] chambre de domestique et chambre à repasser au-dessous, sept chambres et octagon au dessus, [illegible] avec deux chambres au-dessus, etc.

Les lots sont décrits comme suit, à savoir: Huit certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Gasquet, maintenant Cleveland, et White, désignés par les Nos 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan esquissé par L. W. Brown, le 12 août 1886 [illegible] A. Hero, Jr. notaire public, en cette ville [illegible] 4 octobre 1886, d'après lequel plan le dit lot [illegible] Le lot No 15 [illegible] 30 pieds de face à la rue Broad, 130 pieds 8 pouces [illegible] Le lot No 16 mesure [illegible] rue Broad sur 191 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté vers le lot No 15, et 191 [illegible] du lot No 17, et 31 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond; le lot No 17 mesure 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Broad, sur 191 [illegible] No 16, et 191 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 18 et l'arrière des lots Nos 21 et 22, et 31 pieds 3 pouces de [illegible]. Le lot No 18 mesure 30 pieds [illegible] 7 lignes de face à la rue Broad sur 131 pieds 3 pouces et 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 17, et 132 pieds 2 pouces et 1 ligne [illegible] du lot No 19, et 30 pieds [illegible] de largeur dans le fond. Le lot No 19 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Broad sur 132 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté du lot No 18, et 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 20, et 30 pieds 5 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 20 forme le coin des rues Broad et Gasquet, maintenant Cleveland, et mesure 30 pieds et 5 pouces de face à la rue Broad sur 132 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 19, et 132 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Gasquet, maintenant Cleveland, et 30 pieds et 5 pouces de largeur dans le fond; et les lots Nos 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gasquet, maintenant Cleveland, sur 91 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 20 pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue White, en commun avec les lots Nos 15 et 16 et les autres lots. A quelques yardes d'une ligne de chemin de fer électrique et du pavage en gravel de la rue du Canal, et faisant face à une large avenue cette spacieuse propriété offre une belle occasion pour des améliorations rémunératives.

3° **Le cottage double en bois productif recouvert en ardoises**, Nos 317 et 317 1|2 rue Cleveland, anciennement Gasquet, près Broad, ayant 4 chambres, hangars, citernes, arrière cour et allée de côté à chaque corps de logis. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot ou portion de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet maintenant Cleveland Canal, Broad et Dorgenois, commençant à une distance d'à peu près soixante quinze pieds sept pouces du coin de la rue Gasquet maintenant Cleveland et Broad, mesurant à peu près quarante-trois pieds deux pouces trois lignes de face à la dite rue Cleveland (anciennement Gasquet) sur quatre-vingt-dix pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles; le dit terrain ou portion de terre étant formé de l'arrière (1) d'un certain terrain ou portion de terre dans le dit îlet et étant la portion de façade de ce certain terrain, désigné par la lettre A sur un plan fait par A. de Armas, voyer, et annexé à un acte de vente passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 26 de novembre 1877; le dit terrain ou portion de terre formant l'encoignure des rues Broad et Gasquet, et mesurant 60 pieds de face à la rue Broad sur 118 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Gasquet, et (2) un autre terrain ou portion de terre dans le même îlet, étant la portion de façade du dit certain terrain, désigné par le No 11 sur un plan déposé comme plan O. dans le bureau de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville: le dit terrain ou portion de terre mesurant, mesure américaine, 30 pieds et 6 pouces de face à la rue Broad sur 118 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Dans un quartier choisi, près de la ligne de Chars Electriques de la rue Canal, et régulièrement occupée.

4° **Le beau cottage double productif en bois, couvert en ardoises**, Nos 49 et 49 1|2 rue Broad, coin Palmyre, contenant quatre chambres, hangars, citernes et arrière cour à chaque logement.

Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Broad, Palmyre et Bank et l'allée Jane, désigné par le No 1, sur un certain plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 10 janvier 1867, une copie duquel a été annexée à un acte passé dans le bureau de Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, en date du 28 mars 1867, et le dit terrain mesure 25 pieds de face à la rue Broad, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Palmyre de cent un pieds neuf pouces, et 100 et — pieds neuf pouces et sept lignes sur la ligne du lot numéro deux, le dit lot forme le coin des rues Broad et Palmyre. En bon état, faisant face à une large avenue et à proximité de l'Avenue Canal, toujours en demande par de bons locataires.

5° **Le cottage productif double en bois**, Nos 33 et 33 1|2 rue Broad, et la demeure simple en bois, No 29 rue Broad. Le cottage double contient quatre chambres, citernes, abavents, cours à l'arrière, etc., à chaque location, et le cottage simple contient quatre chambres, abavent, citernes, etc. La terre est décrite comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Gasquet (maintenant Cleveland), Palmyre et White, laquelle dite portion de terre est divisée en deux lots désignés par les lettres Y et Z, sur une esquisse particulière annexée à un acte d'inventaire de la succession de James Bradley, fait pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, en date du 31 janvier 1881; les dits lots mesurent chacun trente quatre pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Broad sur cent trois pieds (plus ou moins) entre lignes parallèles, commençant à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Broad et Gasquet (maintenant Cleveland), étant composé des terrains originaux numéros trois et quatre, moins trente pieds pris à l'arrière, et une portion du lot No deux; à proximité des chars électriques de l'Avenue Canal, chemins convenables et en bon état, dans un district populeux.

6° **Le joli cottage simple en bois**, No 105 rue Banks entre les rues Broad et Dorgenois, contenant trois chambres, hangar, citerne, grande entrée pour voiture et arrière cour. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans ledit Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, maintenant avenue Tulane, Dorgenois, Banks et Broad, désigné comme lot No dix d'après un plan dressé par H. Moellhausen, ancien voyer, daté le 16 février 1845, déposé en l'étude de S Philips, alors notaire en cette ville, et aussi une copie duquel faite par C. A. Hedin, architecte, déposé en l'étude de Michael Gernon, un notaire public en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Banks, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une jolie demeure tranquille, sur une large avenue à proximité des lignes électriques de la rue Commune et de l'avenue Canal.

7° **Les jolies propriétés-cottages à plusieurs corps de logis**, Nos 65, 67 et 67 1|2 et 69 Broad coin de la rue Banks. Le No 69 rue Broad est bâti à l'encoignure de la rue Banks et contient 4 chambres. Les Nos 65, 67 et 67 1|2 Broad sont une rangée de cottages en bois ayant 2 chambres chacun, etc. Les lots sont décrits comme suit: 1. Un certain lot de terre d'une forme triangulaire situé dans le dit Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks Broad, Palmyre et l'allée Jane, à l'encoignure des rues Banks et Broad, et mesurant 32 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la première rue sur une profondeur de 88 pieds 2 pouces et 5 lignes de côté faisant face à la rue Broad et 93 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne opposée et étant désigné par la lettre A sur un croquis du voyer fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 18 juillet 1867. Et 2. Deux autres certains morceaux ou parcelles de terre situés dans les mêmes district et îlet que la propriété huitièmement décrite, désignés par les numéros dix et onze sur un plan dressé par le dit J. A. D'Hémécourt député voyer de la ville, le 10 de janvier 1867, une copie conforme de laquelle est annexée au dit acte passé dans le bureau du dit E. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 28 de mars 1867. Les dites parcelles de terre mesurant comme suit, à savoir: le lot No 10, 11 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Broad, 25 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur la ligne du terrain No 9, parallèle à la rue Banks, 81 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 11, et 74 pieds 11 pouces sur une ligne oblique le séparant de la propriété, le lot A, ci-dessus premièrement décrite, et le lot No 11 mesurant 18 pieds 10 pouces 11 lignes de face à la rue Banks, 100 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12, 25 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur la ligne du dit lot No 9, parallèle à la rue Banks, 81 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 10, et 18 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne le séparant du dit lot A, la propriété dudit décédé, lesdits lots Nos 10 et 11 étant aussi désignés par les même numéros sur ledit croquis dudit voyer J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, daté le 18 juillet 1867. Un bon coin pour affaires commerciales et dans un voisinage prospère. Une belle occasion pour un homme entreprenant.

8° **Le lot désirable pour bâtir**, rue Broad, entre les rues Banks et Palmyre, désigné comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, situé dans le dit Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Palmyre, Banks et White, désigné comme lot No 2, dans l'îlet No 605. Le dit lot No 2 mesure 25 pieds de face à la rue Broad, sur 101 pieds de profondeur.

9° **Le lot de choix pour bâtir**, rue Palmyre, entre Broad et White désigné comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le dit Premier district de cette ville, dans le même district et îlet comme la propriété ci-devant huitièmement décrite, désigné comme lot No 28 dans le dit îlet No 605, et mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre, sur 100 pieds de profondeur.

Ces deux lots jolis sont bien situés pour bâtir, à proximité de bons chemins et des lignes de chars électriques, des marchés et des écoles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement. Les polices d'assurance devront être transférées aux détenteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1894 en sus de prix d'adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier les ventes.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
10nov—10 11 18 25 déc2 3 4 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS RESERVE.

LA PROPRIÉTÉ À DEUX ETAGES Et Magasin de Valeur, No 297 RUE ST-THOMAS,

Entre les rues St-Jacques et Félicité.

—Et le—

Cottage-Résidence DE CHOIX. No 38 RUE LAUREL.

Entre les rues St-André et Ste-Marie.

Mme Catherine Von Droskowsky et son époux vs Nicholas Vogetsanger et als.

No 43,687.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE—Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 18 décembre 1894 à midi à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1894 et signé le 25 octobre 1894 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, daté 13 novembre 1894, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1° **Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages** recouvert en ardoises, No 297 rue St-Thomas, entre St James et Félicité, contenant un vaste magasin avec vitrine, trois chambres et large passage briqueté, hangars, deux citernes et large cour à l'arrière, et au premier salon et trois chambres. Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Th. Rettingel voyer, le 28 mai 1815 et mesure 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Thomas, entre les rues St James et Félicité, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° **La résidence de choix en bois à deux étages**, No 38 rue Laurel entre St-André et Ste-Marie, contenant deux chambres et cuisine détachée, citerne, grande cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Ste-Marie, Laurel et Annonciation, formant partie du lot de terre désigné par le No 40 du dit îlet laquelle portion de terre mesure 30 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Laurel sur 150 pieds de profondeur sur la ligne des lots 18, 19 et 20, et 150 pieds 6 pouces sur la ligne de l'autre portion du lot No 40.

Dans un quartier tranquille et à proximité d'églises, écoles et lignes de chemins de fer. Louée à raison de $72 par an.

Conditions Comptant; 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Actes de vente, pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirables Cottages Simples et Doubles dans le Sixième District.

RUES CONSTANCE et LAUREL

Entre Cadiz et Valence.

Les chars électriques passeront en face.

Quatre lignes de chars à deux îlets.

Près des Eglises, Marchés et Ecoles.

Succession de Mme Mary L. Nash.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 43,294.

PAR STUART & LEWIS - Charles D Stuart, Encanteur - bureau No 19 Place Commerciale, MERCREDI, 12 décembre 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 43,294, daté et signé le 7 novembre 1894, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession ci-dessus désignée—

1° **Le joli cottage en bois** (couvert en ardoises) portant le No 846 rue Constance entre Cadiz et Valence, îlet rue Laurel, ayant six chambres, etc., cour de côté, retiré de la rue. Le lot mesure 30 pieds rue Constance sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et loué à $11 par mois.

2° **Le tout et en particulier trois morceaux ou lots de terre**, ensemble avec le joli cottage double en bois recouvert en ardoises, ayant quatre chambres de chaque côté, hangar, etc. et portant les Nos 615 et 615 1|2 rue Laurel, entre Cadiz et Valence, îlet rue Constance et comprenant le lot désigné par le numéro douze de l'îlet cent soixante-seize sur un plan fait par D. M. Brosnan, voyer de ville, en date du 15 janvier 1884, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 4 lignes plus ou moins et l'autre portion de la dite terre mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 158 pieds 3 pouces et 3 lignes plus ou moins et composé du lot désigné par le numéro onze et touche la portion du lot numéro six dans l'îlet cent-soixante-seize sur le dit plan de D. M. Brosnan, voyer de ville, en date du 15 janvier 1884 et loué à $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste du prix de l'enchère, s'il y en a, doit être représenté par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par privilèges de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et payables en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente; le dit acquéreur ou les dits acquéreurs feront un dépôt avec les Encanteurs au moment de la vente, 10 pour cent du prix de leur enchère et devront assumer en sus du prix de leur enchère les taxes d'Etat et de ville de 1894. Les propriétés devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets hypothécaires, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection.

Les actes de vente pardevant H. Heidenhain, notaire, au frais des acquéreurs.
Voir les plans à la Bourse.
11nov—11 14 21 28—déc—5 12

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Hernandez.

LA SUPERBE RESIDENCE,

Terrains immenses et admirablement embellis,

No 1,275 Avenue St-Charles, Coin Sud-Ouest de la rue Bordeaux,

—D'UNE—

APPARENCE ATTRAYANTE

—ET—

D'un décor intérieur des plus artistiques,

L'une de nos plus charmantes résidences sur notre grand boulevard.

C'est est une des rares occasions que ne négligent pas les sages.

—Aussi de—

Splendides sites manufacturiers, S'étendant de la Promenade Carondelet, Ou Vieux Bassin à la

RUE ST-PIERRE,

Entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Avec de grandes bâtisses en briques

—ET—

Plusieurs bâtisses en bois et fer galvanisé,

Connues comme la fabrique de porcelaine de la Louisiane,

—AUSSI UN—

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,

Nos 1,608 et 1,610 rue Prytania, Entre les rues Terpsichore et Euterpe

—ET UNE—

Vaste étendue de terre —DANS LA—

Paroisse De Soto.

Succession de Joseph Hernandez.

No 38,841 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 13 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, en date du 5 novembre 1894, et un ordre supplémentaire daté du 8 novembre 1894 dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Le magnifique résidence en bois**, à deux étages et mansarde, et immense terrain connu comme No 1,275 avenue St-Charles, encoignure sud-ouest de la rue Bordeaux situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Bordeaux et Upperline. La résidence est retirée de quelque distance de la banquette, dont elle est séparée par un vaste passage en Schillinger et une riche barrière en fer, et contient de larges verandahs à porche, corridor, salons, librairie, grande salle à manger, office, cave, cuisine, buanderie au rez-de-chaussée. Au premier étage, on the second story, cinq chambres à coucher, chambre à bain avec chambre dans la mansarde et une chambre finie dans la coupole. Dans le fond sont deux chambres à domestiques. L'ornement intérieur est superbe étant en bois naturel, fresques, papier mâché et tapisseries d'un matériel des plus riches et d'un dessin des plus artistiques.

Dans le fond, sur la rue Carondelet, est une grande écurie en bois à deux étages ayant de la place pour plusieurs véhicules, trois stalles, mangeoires et chambres pour cocher, chambre pour fourrage au premier étage. Sur les lieux se trouvent trois massives citernes. Le terrain est immense, comprenant la moitié de l'îlet et il est distribué en allées pour voitures, en vastes gazons, d'arbres ombrageux, d'arbrisseaux exotiques et de plantes rares. Le terrain est élevé et mesure plus ou moins 129 pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur de 296 pieds, 6 pouces sur le côté de la rue Bordeaux et une profondeur de 298 pieds 4 pouces sur la ligne de côté sur la rue Upperline et borné sur le côté par la dite ligne de côté par les propriétés appartenant à Mme Mary O'Whann et Veuve J. Browaley, et 115 pieds 10 pouces sur la rue Carondelet.

Elle est une des plus belles et plus complètes résidences sur l'Avenue St-Charles au point de vue de son importante apparence, du superbe fini de son intérieur et de ses grands et beaux terrains. Les chars électriques en font un court et agréable trajet au centre des affaires. Ceux qui désirent une demeure aristocratique et raffinée ne trouveront rien de mieux sur le marché. Il faut se procurer une carte d'admission des encanteurs pour pouvoir visiter les lieux.

2° **Le splendide site manufacturier**, comprenant la bâtisse en briques à deux étages et mansarde et quatre bâtisses en bois et fer galvanisé avec hangars couverts, fours et le matériel qui s'y trouve, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Pierre, Rocheblave et Dorgenois. Le terrain est décrit comme suit: Certains lots de terre, désignés par les Nos 176, 177, 178, 179, 197, 198, 199, 200, sur un plan dressé par C. A. de Armas, voyer, daté le 17 avril 1852, et déposé en l'étude de J. Cuvillier ancien notaire lesquels dits lots mesurent comme suit en mesure américaine: Les lots 176, 177 se touchent et touchent dans le fond les lots 199 et 200, et mesurent chaque 37 pieds de face à la rue St Pierre sur 165 pieds de profondeur. Les lots Nos 199 et 200 se touchent et mesurent chaque 37 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur comme suit: le lot No 199, 243 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare, du côté de la rue Dorgenois, du lot No 198, et le lot 200, de 243 pieds 4 pouces 6 1|2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 199 et de 237 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 201 vers la rue Rocheblave. Les lots 178 et 179 se touchent et touchent dans le fond aux lots Nos 197 et 198, ayant chacun 37 pieds de face à la rue St-Pierre sur 165 pieds de profondeur. Les lots 197 et 198 mesurent chacun 37 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur comme suit: Le lot 197 249 pieds 1 pouce 1 ligne sur le côté la plus près de la rue Dorgenois, et le lot No 198, 246 pieds 2 pouces 5 1|2 lignes sur la ligne le séparant du lot 197, et 243 pieds 4 pouces 2 lignes sur celle qui le sépare sur le côté vers la rue Rocheblave du lot No 199, formant un total de façade sur la Promenade Carondelet de 148 pieds sur la rue St-Pierre de 148 pieds par 414 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Dorgenois et 402 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Ceci est un des meilleurs sites pour une manufacture dans le Deuxième District, commandant les privilèges de l'eau et le trafic du Canal du vieux bassin. Il est près de la rue Broad et possède une ligne de char sur la rue St Pierre.

3° **Le cottage double, en bois, à un étage**, Nos 1608 et 1610 rue Prytanée, contenant plusieurs chambres, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Colisée, Terpsichore et Euterpe. Le lot de terre est désigné par le No 6, et mesure 31 pieds 11 pouces de façade sur la rue Prytanée, par 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 84 pieds de l'encoignure de la rue Terpsichore. Le tout conformément à un plan dressé par E. Pillé, voyer. Une des plus jolies localités sur la rue Prytanée, touchant à la place Parkerson et au Parc Colisée.

4° **Toute la partie de la Section vingt-six** (26) s'étendant sur le côté sud du Bayou Pierre, contenant 263 50-100 acres. Les lots 45 et 46 et une petite partie des lots Nos 1, 2 et 3 de la section vingt-sept (27) contenant 302 38-100 acres. Toute la section trente-quatre (34) à l'exception d'une petite partie sur le côté ouest appartenant à Pierre Laffitte et son épouse, contenant 478 71-100 acres. Toute la section trente-cinq (35) moins 100 acres réservés par Pierre Laffitte et son épouse et six acres pris par la réclamation de Simon De Soto, contenant 479 20-100 acres, s'élevant à 1523 79-100 acres de terre et tous situés dans le township 12 Nord, range 12 ouest, paroisse De Soto, Lne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à 1 ou 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations doivent être assurées et la police d'assurance transférée au porteur ou aux porteurs des billets; 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
10 nov—10 17 24—1 8 13 déc

JOURNAUX FRANCAIS
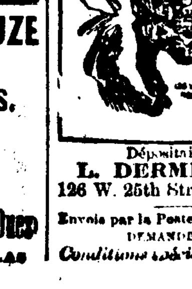

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppl'ents, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode Bon Journ al, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages Monde Comique P. Jnal. p. rire, Scien. l'tréc, etc.
Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et des installations, etc, de ce restaurant bien connu (ancien) No 23 rue St-Charles.

André Camors vs Mme Annie Lamothe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 44,220.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et du consentement des parties, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 22 novembre 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux (ancien) No 23 rue St-Charles. Tout et partie l'ameublement, meubles, faïence et verrerie ustensiles de cuisine, vins, liqueurs, et autres propriétés dans les dits lieux le tout constituant le contenu et les installations d'un restaurant de premier ordre.

Le tout d'après inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 nov 11 15 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété bien située dans le Sixième District.

Leonard Naef versus Berthold Meyer, syndic provisoire des créanciers de John Herry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 41,904—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Webster, Magazine, Constance et avenue Henry Clay; est désignée par les Nos 17 18 et 19, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous date du 22 mai 1877, et déposé au bureau de S. Magner, notaire dans cette ville, et un croquis du dit plan, est annexé à un acte par devant George C. Préot notaire, daté le 3 mars 1888, par lequel Richard H. Hooper a acquis la dite propriété de John Klein et George H. Shotwell. Les dits lots se touchent et mesurent comme ci-après décrits, à savoir: Lots Nos 17 et 18 mesurant chacun trente-un pieds 5 pouces et 2 lignes de face rue Webster, sur une profondeur de cent-dix pieds entre lignes parallèles et lot No 19, mesurant trente un pieds 5 pouces et 2 lignes rue Webster, commençant à un point, 62 pieds, 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure Webster et Magazine, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par John Henry de Richard H. Hooper, act par devant Joseph D Taylor, notaire daté le 25 mai 1893. Titre enregistré au bureau de Transfert, livre No 147, folio 357.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 nov—16 23 30—déc 7 14 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District, portant le No 245 rue Foucher.

Harry H. Hall, Exécuteur Testamentaire, versus Ambrose Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 43,982—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 6 décembre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet No 377, borné par les rues Prytanée, Aline, Foucher et l'avenue St-Charles, la dite portion de terre est désignée par la lettre A sur un croquis d'arpentage annexé à l'acte mentionné ci-dessous passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1885, faite par P. A. D'Hémécourt, sous date du 22 juin 1885, et mesure d'après cela, soixante cinq pieds de face à la rue Foucher, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq pieds et est composé des lots numéros neuf et dix et de deux pieds quatre pouces du fond du lot No huit, sept et d'après un croquis d'arpentage fait par A. G. Blanchard, sous voyer de la ville, le 9 octobre 1872, annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 27 août 1886.

Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Bartolomé Pico, d'après un acte passé pardevant N. B Trist, notaire, le 11 juillet 1885, dûment enregistré au bureau des Aliénations, Livre 128, folio 357.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Un montant comptant suffisant pour payer le billet pour lequel on opère la saisie, tiré par Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et endossé par lui, daté le 18 janvier 1893 et payable un an après date pour la somme de $2,333 33 1|3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant total dudit principal et intérêt, neuf (9) piastres frais de greffier et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera les billets qui ne sont pas encore dus et les obligations de l'hypothèque, à savoir: Un billet tiré par le dit Ambroise Smith défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893 et payable deux ans après date pour la somme de $2,333 33 1|3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement. Un autre billet tiré par le dit Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893, et payable trois ans après date pour la somme de $2,333 33 1|3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux; et au cas où le prix d'enchère sur la propriété, serait après la déduction des honoraires, frais et taxes comptant—insuffisant pour payer le montant total de la réclamation du plaignant avec intérêt, ainsi que ci-dessus mentionné, alors [illegible] l'acquéreur paiera la réclamation complète du plaignant et assumera les billets [illegible] jusqu'au montant de son enchère.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bail et droit d'occupation.

F. A. Voigt vs J. J. Losch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 26 novembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits titres et intérêts du défendeur J. J. Losch, sous un contrat de bail enregistré dans le livre des transferts 153, folio 276, le 28 mars 1894, par lequel F. Hirschwitz a loué à bail à J. J. Losch pour boulangerie, la face connue comme No 98 rue Dauphine entre Conti et St Louis pour une période de 36 mois commençant le 1er août 1894 et se terminant le 31 juillet 1897, au taux de $37 par mois, payable mensuellement avec droit d'occupation, etc., et tous les autres droits et obligations y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 nov—15 19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Premier District.

F. Hollander & Co. versus James McGowan, Procès No 41,316.

Rosekam Gerstley & Co. versus James McGowan, Procès No 41,317.

Charles Feahney versus James McGowan, Procès No 41,658.

Anheuser Busch Brewing Association versus James McGowan, Procès No 43,269.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un alias writ de fieri facias dans la première affaire ci-dessus et de trois writs de fieri facias dans les seconde, troisième et quatrième affaires ci-dessus, respectivement—tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus mentionnées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 302, borné par les rues Commune, Bassin, Gasquet et Franklin, désigné comme lettre A, sur un plan de DeArmas en date du 28 juillet 1887 et mesurant trente-huit pieds onze pouces de face à la rue Bassin, cinquante-deux pieds six pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de cinquante huit pieds sept pouces sur l'Avenue Tulane ou Commune et soixante-six pieds neuf pouces sur la ligne opposée. Acquis au nom de Mary Meredith, épouse de James McGowan.

Saisi dans les affaires ci-dessus respectivement.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
9 nov—9 16 23 30 déc 7 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR Wm. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de F. Clausing et de Louisa Shaeffer, sa femme.

JEUDI, 22 NOVEMBRE.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet.—Le JEUDI, 22 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 18 octobre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de F. Clausing et Louisa Shaeffer, sa femme, No 43,715 du dossier de la dite cour, je procéderai à la vente à l'enchère publique—

[illegible] certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 57 C, ancien numéro; les dits lots sont désignés par les numéros 16 17, 18 et le demi lot par le numéro 19; lots 16, 17, 18 ont chacun 30 pieds de face rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, la moitié du lot No 19 a 15 pieds de face rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tous dans l'îlet borné par les rues Jackson, Mary, Plum et Cinquième.

Conditions—Comptant.

Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de 1894, pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais d'acquéreur.
21 oct—21—nov 4 18 à date

CHARTRE.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth,

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned,

Personally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State, known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized, and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter, to-wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco; to buy, sell, lease, sub-lease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50 000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is transfered on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal; to hold, receive, hire and purchase real or personal property, and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money issue bonds, to name and appoint such managers and officers as its interest and convenience may require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts, hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of:

Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis, as President, George A. Henderson as Vice-President and Secretary and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the offices of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation; said commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be changed modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the stock represented, and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been published in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholder.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his Stock.

Thus done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed: EMMA H. BERTHELOT,
GEO. A. HENDERSON,
W. W. WALLIS,
MAURICE R. WOULFE,
FRANKLIN P. MARCY,
JAMES J. WOULFE, Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited," was this day duly recorded in my office in Book 516 folio
New Orleans, Seventh May, 1894.
(SEAL) (Signed) GEO. GUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for the Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.

New Orleans, 7th May, 1894.
JAMES J. WOULFE, Notary Public

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1894.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

JEANNE D'ARC DANS L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE.

Les manuscrits seront reçus, jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
Bus. Rouen,
P. O. Box 726.